

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 29 JANVIER 2021



N° 6/2021

Le 29 janvier deux mil vingt et un à 17 Heures, se sont réunis les membres du Conseil Municipal de la Commune de St Just-en-Chaussée sous la présidence de Monsieur Frans DESMEDT, Maire de St Just-en-Chaussée, dûment convoqués le 22 janvier 2021.

**PRESENTS** : M. Desmedt, Maire ; Mme Bourgoïn, MM. Dubouil, Bourgeteau, Rauzier, Adjoints ; Mmes Dollez, Trézel, MM. Hamot, Moonen, Aubry, Foviaux, Choquet, Mme Flagothier, M. Berthelot, Mme Konan, MM. Rousseau, Lenoble, Mmes Barre, Vigne, M. Matron formant la majorité des membres en exercice.

**ABSENTS REPRÉSENTÉS** : Mme Bonnet par M. Bourgeteau, Mme Brunet par M. Dubouil, M. Convers par M. Dubouil, Mme Desmedt par M. Desmedt et Mme Delormel par M. Desmedt.

**ABSENTS EXCUSÉS** : Mmes Fernandes, Delamarre, Coulon et M. Kwak.

Madame Colette DOLLEZ a été désignée par le Conseil Municipal, secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 29  
Nombre de membres présents : 20  
Nombre de suffrages exprimés : 25  
Votes Pour : 25  
Votes Contre : 0  
Abstentions : 0

**OBJET** : Créances éteintes.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que certains débiteurs de la commune font l'objet d'un effacement de dettes et précise que ces effacements de dettes s'imposent à la collectivité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide l'exécution des créances éteintes pour un montant de 2 280.65 €.

Ainsi délibéré, pour copie conforme.

**Frans DESMEDT**

Vice-Président du Conseil Départemental  
Maire de St Just-en-Chaussée

